

DELIBERATION N° 97/01-05 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS/RECRUTEMENT D'UN AGENT SOUS CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE

*Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'à la suite de l'ouverture de la garderie péri-scolaire aux enfants de classes de CE2, à titre expérimental, il convient de renforcer l'effectif du personnel d'encadrement existant.*

*Il propose de recruter un agent sous contrat emploi-solidarité pour une période de 6 mois renouvelable, à compter du 1er Mars 1997. Cet agent sera également chargé d'autres tâches, au F.P.A. pour le service de restauration en raison de l'affluence constatée certains jours de la semaine, ainsi qu'à la halte-garderie à l'occasion des animations.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de donner son accord pour le recrutement d'un agent en contrat emploi-solidarité,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à formaliser ce recrutement,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1997.*